

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec.

Loi ayant pour objet de régler de nouveau la représentation dans la Chambre des communes.

Loi modifiant le Code criminel (preuve des jeux de hasard).

Loi pour faire droit à Charles Dawson Carlyle.

Loi pour faire droit à Elgin Caughey.

Loi pour faire droit à Florence Armstrong.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1925.

Loi modifiant la loi de la milice.

Loi modifiant la loi des pensions.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à Son Excellence comme suit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant le 31 mars 1924 et le 31 mars 1925.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session de la quatorzième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

Je suis heureux de pouvoir vous relever des devoirs parlementaires auxquels, depuis quelques mois, vous avez apporté une attention si constante et si appliquée. En mettant fin aux délibérations de la session actuelle, je tiens à exprimer la satisfaction que me cause la manière dont vous avez réalisés les espérances que j'exprimais dans mon discours à l'ouverture du Parlement, en février dernier.

Il est très encourageant de pouvoir noter que, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, le budget national a été équilibré et que le rapport entre les revenus et les dépenses est tel qu'il justifie une diminution immédiate des impôts.

L'abaissement de la taxe sur les ventes et l'accroissement du nombre des denrées qui en sont exemptées devraient contribuer à réduire dans une mesure appréciable le coût de la vie et à favoriser le commerce.

L'allègement substantiel de l'impôt douanier par une révision du tarif dans le sens de l'abaissement des droits sur les instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du

Dominion, ne peut manquer d'aider sensiblement au progrès agricole et industriel et, par une production à meilleur marché, d'amener aussi un fléchissement du coût de l'existence.

Le travail de remaniement de la représentation du peuple à la Chambre des communes, sous le régime des dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, a été accompli en dérangeant relativement peu les divisions électorales actuelles dans la plupart des provinces. La redistribution accroît considérablement la représentation de l'Ouest moyen. Le désir d'effectuer une répartition équitable a été, à mon avis, réalisé, et la manière dont cette tâche difficile a été accomplie recevra, j'en suis persuadé, l'approbation de l'électorat.

Il est satisfaisant d'observer qu'à mesure que se coordonne les lignes des chemins de fer Nationaux du Canada et que deviennent plus effectives leurs installations, les perspectives de succès de cette grande entreprise nationale se montrent plus brillantes. Pour faciliter la construction d'embranchements dont le besoin se fait fortement sentir, toute une législation a été adoptée autorisant l'établissement d'un certain parcours pendant une période de quelques années. Cette disposition statutaire devrait mettre la direction en mesure d'élaborer ses projets de construction d'une manière définitive et économique. Bien que le programme de construction de voies ferrées envisagé par le Conseil d'administration des chemins de fer nationaux du Canada ait été restreint, l'établissement des embranchements pour lesquels des crédits ont été votés devrait contribuer à faire disparaître partiellement les difficultés que rencontrent les colons dans les parties du pays que ces lignes vont desservir et à accélérer l'affluence de nouveaux colons vers la terre.

Parmi de nombreuses autres mesures de grande importance, des dispositions ont été prises en vue d'une enquête sur les problèmes tarifaires et les autres formes d'impôts et de leur étude par des conseillers experts du Gouvernement, ainsi que pour la fusion des services de perception du revenu sous une seule administration. Ces lois devraient contribuer à simplifier et à améliorer dans une mesure importante les méthodes fiscales actuelles, et réaliser de substantielles économies.

Pour sauvegarder davantage le public dans les opérations de banque, une disposition a été adoptée pour permettre l'inspection par le Gouvernement des banques autorisées.

Des traités de commerce importants, mutuellement avantageux, ont été conclus avec la Belgique, et les Pays-Bas. D'autres traités, visant à la suppression de la contrebande, ont été négociés entre le Canada et les Etats-Unis. Afin de sauvegarder les intérêts des enfants et des adolescents dans le transport maritime, le Canada a donné son adhésion à certains projets de convention de la Conférence Internationale du Travail de la Société des Nations. En ce moment, notre pays est représenté à la Conférence interalliée de Londres par un honorable membre de ce Parlement. Nous partageons le ferme espoir de toutes les nations qui y sont représentées que les délibérations de ce corps important puissent aider à l'amélioration rapide de la situation et des relations européennes.

Membres de la Chambre des communes:

Je vous remercie au nom de Sa Majesté, des crédits que vous avez votés pour le service public.

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Pour la paix et l'abondance dont jouit aujourd'hui notre pays, et pour la promesse d'une prospérité croissante, je me joins à vous pour humblement remercier la Divine Providence.

Ainsi s'est terminée la troisième session de la quatorzième législature.